

SIRS MONTAGNY-EN-VEXIN – PARNES

Réunion du Jeudi 11 Juin 2020

L'an deux mille vingt, le 11 juin à 19 H , s'est réuni le Conseil Syndical dans la salle de la mairie de Montagny-en-Vexin, sous la présidence de Loïc TAILLEBREST, Président.

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, LAROCHE Pascal, CROSNIER Catherine, DEMORICE Hélène, GESLAND Sophie, RICHEVAUX Frédéric.

Monsieur Frédéric RICHEVAUX a été désigné secrétaire de séance.

Les membres du conseil syndical, après en avoir pris connaissance, approuvent les termes du compte-rendu de la réunion du 4 juin 2020 et y apposent leur signature.

DEL 2020-11-06-001

Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président, expose le projet de budget primitif 2020 aux membres du Conseil Syndical. Il propose qu'il soit procédé au vote du budget par chapitre pour les deux sections.

Section de Fonctionnement

Dépenses

011 – Charges à caractère général	341 998.00 €
012 – Charges de personnel	207 910.00 €
023 – Virement à la section Invest	6 248.00€
65 – Autres charges Gest courante	25 100.00 €

Recettes

002 – Excédent antérieur reporté fonct	147 534.81 €
012 – Atténuations de charges	12 560.00 €
70 – Produits des services	94 000.00 €
74 – Dotations et participations	327 161.19 €
(Dont participation des communes membres à hauteur de 290 000€)	

Total **581 256.00 €**

Section d'Investissement

Dépenses

001 – Solde d'exéc d'inv. Report	4 717.08 €
21 – Immobilisations corporelles	6 850.00 €
Dont 2183-29 Equipement périscolaire	4 100.00 €
2184-30 – Mobilier périscolaire	1 200.00 €
2184-31 – Mobilier scolaire	1 000.00 €
2188-32 Matériel scolaire	550.00 €

◦ De désigner Monsieur Loïc TAILLEBREST pour représenter la collectivité aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires avec faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre, y compris celle d'Administrateur s'il est désigné par l'Assemblée Spéciale. Monsieur Pascal LAROCHE est désigné en qualité de suppléant pour représenter la collectivité à l'Assemblée spéciale des actionnaires et est doté de la faculté d'accepter toute fonction, sachant qu'il ne sera pas suppléant de la fonction d'administrateur le cas échéant ;

Un vote a lieu.

Contre : 0

Abstention : 0

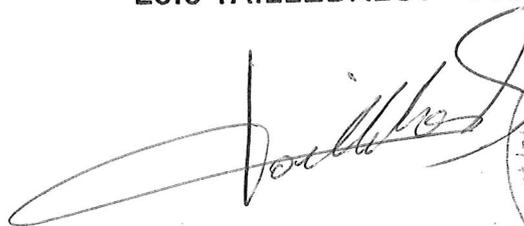
Pour : 6

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Délibérations incluses 2020-11-06-001 à 2020-11-06-002

Loïc TAILLEBREST - Président



Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire
Montagny en Vexin
- PARNES -
60240
★